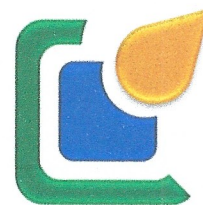




Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTEN

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapports du commissaire aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial

Exercice clos le 31 Août 2020

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR**

V. G. A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2020

Assemblée générale du 19 Février 2021

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR**

V. G. A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V.G.A.
8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

A l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes
3, rue Mirabeau
94120 Fontenay-sous-Bois



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.6 de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds associatifs qui ont été diminués d'une régularisation du changement de méthode de l'exercice dernier.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Votre association respecte notamment le principe de séparation des exercices.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des subventions à recevoir ou perçues d'avance ainsi que les fonds dédiés.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des principes de calcul ainsi que la correcte application de ces principes.

Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions pour risques et charges.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association et des justificatifs utilisés pour identifier les risques et charges concernés,
- Un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations.



Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion adressés aux adhérents :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président le 16 février 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint Maur des Fossés
Le 17 Février 2021
La commissaire aux comptes


Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Bilan Actif

LA VIE AU GRAND AIR

Période du 01/09/19 au 31/08/20

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/08/2020	Net (N-1) 31/08/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobiliations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	751 523	210 588	540 935	62 547
Installations techniques, matériel et outillage industriel	36 113	33 539	2 573	5 289
Autres	665 203	645 327	19 876	15 407
Immobiliations grevées de droits				
Immobiliations corporelles en cours				
Avances et acomptes		43 300	(43 300)	362 521
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	47 608		47 608	38 008
Prêts	16 235		16 235	19 485
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 516 682	932 755	583 923	603 257
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	11 874		11 874	11 754
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	1 000		1 000	76 671
Autres créances	320 478		320 478	330 155
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	2 462 013		2 462 013	2 382 866
DISPONIBILITES	46 656		46 656	54 414
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	3 131 176		3 131 176	2 855 859
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	4 647 858	932 755	3 715 103	3 359 117
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

LA VIE AU GRAND AIR

Période du 01/09/19 au 31/08/20

	Net (N) 31/08/2020	Net (N-1) 31/08/2019	
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise	44 387	44 387	
Écarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves	232 566	232 566	
Report à nouveau sur gestion propre	831 917	1 639 799	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	140 064	76 695	
Autres fonds associatifs			
Fonds associatif avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Résultats sous contrôle de tiers financiers			
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables			
Écarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	159 752		
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	1 408 636	1 993 447	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	492 252	324 202	
Provisions pour charges		103 059	
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	492 252	427 261	
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement	508 536		
Sur autres ressources			
TOTAL III FONDS DEDIES	508 536		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	147 381	4 716	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	(36 115)	1 280	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	258 825	214 686	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 117	196 239	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	117 921	43 651	
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	647 499	477 857	
TOTAL IV DETTES	1 305 629	938 409	
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 715 103	3 359 117	
(1) A plus d'un an	111 266	A moins d'un an	1 145 230
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) Dont emprunts participatifs			11 925
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTEUR AUX COMPTES
I. BENOIST GUYEAUD

Compte de Résultat en liste

LA VIE AU GRAND AIR

Période du 01/09/19 au 31/08/20

	31/08/2020	31/08/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	15 010	27 049
- Production vendue [biens et services]	262 355	527 415
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	277 365	554 464
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiel sur opérations à long terme	1 396 164	1 365 727
- Subventions d'exploitation	32 860	66 633
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 784 929	2 528 936
- Cotisations		
- Autres produits	70 176	198 369
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	4 561 494	4 714 129
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	27 711	38 396
- Variation de stocks	(120)	
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	43 561	23 364
- Variation de stocks		1 455
- Autres achats et charges externes	1 550 026	2 000 400
- Impôts, taxes et versements assimilés	90 405	105 640
- Salaires et traitements	1 358 841	1 552 075
- Charges sociales	528 963	430 261
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	118 012	85 521
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	(2 192)	132 209
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	276 335	309 889
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	3 991 640	4 679 210
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	569 854	34 918
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	8 542	2 408
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	862	3 450
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	9 404	5 858
CHARGES FINANCIÈRES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilés (4)	1 637	
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIÈRES	1 637	
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 767	5 858

Compte de Résultat en liste - suite

LA VIE AU GRAND AIR

Période du

01/09/19 au 31/08/20

	31/08/2020	31/08/2019
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	577 721	40 776
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	160 504	124 465
- Sur opérations en capital	31 950	37 782
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 454	162 247
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	35 870	41 687
- Sur opérations en capital	103	
- Dotations aux amortissements et aux provisions	85 601	84 641
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	121 574	126 328
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	70 879	35 920
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	508 536	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + V + VIII)	4 763 352	4 882 234
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	4 623 288	4 805 538
EXCEDENT OU DEFICIT	140 064	76 696
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolet		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

1. BENJIST D'ETVAUD
Comptable aux comptes

LA VIE AU GRAND AIR

SIRET : 788 336 949 00029
APE : 9312 Z

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

Au BILAN,

Avant répartition de l'exercice clos le **31 août 2020** dont le total est de
4 763 352 euros

et au COMPTE DE RÉSULTAT,

De l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de
4 623 288 euros et dégageant un excédent de **140 064 Euros**.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période
du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

SOMMAIRE

INFORMATIONS	Produites		Non Produites	
	N.S. (1)	N.A. (1)	N.S. (1)	N.A. (1)
1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X			
2. PRINCIPES/RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X			
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN				
3.1 Actif Immobilisé	X			
- Amortissements	X			
- Frais d'établissement				X
- Frais de recherche et de développement				X
- Fond commercial				X
- Différence d'évaluation sur les éléments fongibles				X
3.2 État des échéances des créances et des dettes	X			
Éléments relevant de plusieurs postes du bilan				X
Variations des postes du passif issus de la réévaluation				X
3.3 Trésorerie	X			
3.4 Provisions	X			
3.5 Comptes De Régularisation				
- Produits à recevoir	X			
- Charges à payer	X			
- Charges constatées d'avance	X			
- Produits constatés d'avance	X			
- Charges à répartir sur plusieurs exercices				X
3.6 - Fonds Associatif	X			
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT				
4.1 Résultat Exceptionnel				X
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices				X
Crédit-Bail				X
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
4.2 Rémunérations des dirigeants				X
4.3 Effectif moyen	X			
4.4 Honoraires des commissaires aux comptes	X			
5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
5.1 Engagements financiers	X			
Dettes garanties par sûretés réelles				X
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts				X
5.2 Contributions volontaires	X			

(1) N.S. Non significatif N.A. Non applicable

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

Durée de cet exercice égal à 12 mois.

Pour cet exercice, le résultat excédentaire s'élève à **140 064 €**

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et du règlement CRC 99-01 relatif aux associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- bâtiments 6-7 ans
- logiciel 1 an
- Aménagements et installations 6-8 et 10 ans
- matériel de transport 2-3 et 4 ans

L'amortissement économiquement justifié est celui de l'amortissement linéaire.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées pour leur valeur d'achat et dépréciées par provision si le cours le nécessite.

Provisions pour risques et charges

Des provisions ont été comptabilisées pour tenir compte des risques sociaux.

Les indemnités de fin de carrières ont été estimées à la moitié des indemnités que percevrait lors de leur départ en retraite à 62 ans (en fonction de leur salaire actuel) les salariés nés en 1977 et avant ou ayant dès à présent une ancienneté de plus de 10 ans.

La liste des salariés objet de la provision a été étendue au personnel salarié intermittent récurrent

Provisions

Provision pour risques (sociaux) :

Valeur initiale :	427260
Reprises :	-93 709
Dotation " Fin de carrière "	85 601
provisions sections	73 100
Valeur finale :	492 252

Commissaire aux Comptes
J. BENOIST GREIVAUD

Comptes De Régularisation

Produits à recevoir (subventions): 115 492 € (Fonctionnement)
 Produits constatés d'avance (cotisations) : 647 499 € (Fonctionnement)
 Charges à payer : 306 635 € (Fonctionnement)

Dont :
 o Fournisseurs 197 912 €
 o Personnel et Organismes sociaux: 60 912 €

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées.
 Leur valorisation et les méthodes utilisées sont décrites en 5.2

État des Créances et Dettes

État des Créances et Dettes

LA VIE AU GRAND AIR
 Période du 01/09/19 au 31/09/20
 Edition du 16/02/21
 Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	47 606		47 606
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées	47 606		47 606
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	1 000	1 000	
Personnel et charges sociales à récupérer	6 910	6 910	
Etat et autres collectivités publiques	132 642	132 642	
Fédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés	147 593	147 593	
Débiteurs divers	288 115	288 115	
TOTAL de l'actif circulant :			
TOTAL GÉNÉRAL	335 723	288 115	47 606

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
 (2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	147 381		147 381	
Dettes sur immo. et comptes rattachés	147 381		147 381	
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	258 825	258 825		
Usagers avances reçues	147 993	147 993		
Dettes relatives au personnel	23 021	23 021		
Etat et autres collectivités publiques	67 602	67 602		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	497 731	497 731		
Autres dettes				
TOTAL :				
TOTAL GÉNÉRAL	645 112	487 731	147 381	

Immobilitisations
 LA VIE AU GRAND AIR
 Période du 01/09/19 au 31/09/20
 Edition du 16/02/21
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			8 472
Autres immobilisations incorporelles			8 472
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	167 028		
Constructions sur soi propre			420 485
Constructions sur soi d'autrui			584 495
Constructions installations générales			4 482
Installations techniques et outillage industriel	36 113		11 687
Installations générales, agencements et divers	431 804		
Matériel de transport	192 547		2 139
Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 194		1 599
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	405 821		
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	1 260 507		1 024 897
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	57 493		878 349
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL Immobilisations financières :	57 493		878 349
TOTAL GÉNÉRAL	1 318 000		1 911 716

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Révaluations égales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		8 472		
Autres immobilisations incorporelles		8 472		
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur soi propre		420 485	167 028	
Constructions sur soi d'autrui			584 495	
Constructions installations générales			36 113	
Instal. techn., matériel et out. industriels		4 482	442 667	
Inst. générales, agencements et divers		824	192 547	
Matériel de transport		942	28 390	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 599	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		405 821		
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :		832 565	1 452 839	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immo. financiers			63 843	
Prêts et autres immo. financières			63 843	
TOTAL Immobilisations financières :			127 686	
TOTAL GÉNÉRAL	1 718 086		1 516 682	

Sage

Amortissements

LA VIEAU GRAND AIR

Période du 01/09/19 au 31/08/20
Edition du 16/02/21
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		8 472	8 472	
Autres immobilisations incorporelles		8 472	8 472	
TOTAL immobilisations incorporelles :				
		16 944	16 944	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre		4 663	4 663	97 416
Constructions sur sol d'autrui		97 416		
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	30 824		4 482	33 539
Inst. générales, agencements et divers	427 326	6 302	824	432 804
Matériel de transport	166 387			166 387
Mat. de bureau, informatique et mobil.	22 415	6 441	2 730	26 126
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	666 962	122 030	12 710	776 283
TOTAL GÉNÉRAL	666 962	130 692	21 182	776 283

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

A- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
SUBVENTIONS PARTENAIRES				508 536	508 536
TOTAL				508 536	508 536

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	44 387			44 387
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise	232 566			232 566
Réserves	1 639 798	76 695	884 576	831 917
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice	76 695		76 695	
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme		191 702		191 702
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	1 993 446	268 397	993 221	1 268 622

Reconstitution des fonds propres section diminué par la régularisation (produits constatés d'avance – emprunt tronc commun)

COMPLÈMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 - Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles sont composées principalement de :

- Sur opérations de gestion 35 870 euros
- Dotation pour indemnités de fin de carrière ; 85 704 euros

Les produits exceptionnels sont composés principalement de :

- Opérations de gestion 160 504 euros
- Opérations sur capital 31 950 euros

Comptable aux Comptes
I. BENOIST GUYEAUD

4.2 - Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

4.3 - Effectif Moyen (équivalent temps-plein)

	AU 01/09/2019	AU 31/08/2020
- Personnel Administratif	9	10
- Educateurs - entraîneurs	38	37
TOTAUX	47	47

4.4 - Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 15 140 euros TTC, uniquement sur la mission légale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Engagements Financiers

- A - Crédit- Bail
Néant
- B - Autres Engagements
Néant

5.2 Contributions volontaires

L'Association s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles. Ce bénévolat concerne des tâches administratives et également des fonctions d'encadrement sportif.

La VGA bénéficie également, à titre gratuit, de la jouissance de locaux mis à disposition par la commune de Saint Maur des Fossés.

L'Association n'a pas opté pour l'inscription de ces contributions en comptabilité.

Valorisation du bénévolat

Nature des tâches accomplies :

Premièrement, la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspond à des tâches administratives, réunions, traitement du courrier, appels téléphoniques, gestion de site internet, relation avec les partenaires institutionnels (mairie, CG, fédération,) et commerciaux (sponsors).

Deuxièmement, cette valorisation correspond également à des fonctions d'encadrement sportif, d'accompagnateur, d'entraîneur sportif.

Evaluation du nombre de bénévoles :

La première série de tâches correspond aux fonctions des bénévoles dirigeants dont le nombre est variable selon les sections. Au minimum la section est dirigée par 5 personnes tandis que les sections les mieux encadrées ont une équipe dirigeante d'une dizaine de personnes. Au total le nombre de bénévoles dirigeants est de 190.

Pour ce qui est des fonctions liées directement à l'activité sportive nous estimons le nombre de bénévoles à 418, soit 11 personnes en moyenne par section.

Au total la VGA fonctionne grâce à l'apport de ses 600 bénévoles.

Temps consacré à ces tâches :

Chaque bénévole donne au minimum 4 heures de son temps par semaine sur 30 semaines à l'année (Réduction de 10 semaines imputée au confinement (confinement réel 16 semaines- moins travail des bénévoles dirigeants à domicile) Cela représente au minimum 72 000 heures de travail.

Valorisation :

Concernant la valorisation de chaque heure de bénévolat, en procédant par analogie, nous nous référons au salaire minimum conventionnel pour les employés du groupe 2 soit, pour un salarié travaillant au maximum 10 heures par semaine : 11.09 euros brut par heure.

Suivant cette méthode d'évaluation le montant de la valorisation comptable du bénévolat est de 798 480 €

A ce chiffre il faut apporter les réserves nécessaires tenant notamment à la difficulté de connaître précisément, pour chaque section, le nombre d'heures passées par chaque

J. BENOIST
Commissaire aux Comptes

bénévole pour aider la VGA. C'est pourquoi nous avons retenu des chiffres estimés raisonnables.

Valorisation de la mise à disposition des installations

La valorisation de cette contribution est estimée à 4 059 425,34 € par la commune pour cet exercice.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT
 VAL-DE-LOIRE



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

SERVICE
 DES SPORTS

VGA SAINT MAUR

Récapitulatif saison 2019/2020

VGA ANDO NOCOUET	17 298,76
VGA ARMO TAMBIDA	40 425,00
VGA ATHLETISME	85 774,50
VGA BASKET	207 176,25
VGA BONE	109 725,00
VGA DANSE PYTHAGORE	212 826,00
VGA E.P.L.S.	125 105,00
VGA ESCRIME	107 622,00
VGA FOOTBALL MASSELIN	120 863,00
VGA FOOTBALL FLORISSANT	25 327,75
VGA GYMNASIUM	54 369,00
VGA GYMNASTIQUE	191 723,75
VGA HALLETROPHIE	184 576,00
VGA KARATE	78 413,75
VGA PENALTILON MÈRIERIE	30 754,50
VGA RUGBY	140 317,50
VGA SPORT HANDICAP	31 027,50
VGA SPORTS DEAU	415 215,00
VGA TAI CHI CHUAN	27 037,50
V.G.A. TENNIS	6 271,25
VGA ARBUS TENNIS DE TABLE	604 812,00
VGA STELLA SPORTS BADMINTON	335 475,00
VGA / STELLA SPORTS HANDBALL	307 503,00
VGA MULTI SPORTS ADULTES (SPORTS EMISSION)	20 212,50
VGA VOLLEY	247 380,00
VGA YOGA	20 212,50
TOTAL VGA	4 059 425,34

Hôtel de Ville
 10 rue de la République
 91000 Evry-Courcouronnes
 Téléphone : 01 69 41 41 41
 Courriel : mairie@evry.fr

Source : correspondance des données adressées à
 l'Association des VGA de la Région de Saint-Maur - 14bis de l'Impasse de la Vallée - 91000 Evry-Courcouronnes

Annuaire de la Région de Saint-Maur - 14bis de l'Impasse de la Vallée - 91000 Evry-Courcouronnes

Commissaire aux Comptes
J. BENOIST DEVAUD

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 Août 2020

Assemblée générale du 19 Février 2021

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR**

V. G. A.
8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR

V.G.A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Août 2020

Assemblée d'approbation des comptes clos le 31 Août 2020

A l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint Maur des Fossés,
Le 17 Février 2021
Le commissaire aux comptes

J. BENOIST D'ETIVEAUD

Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes
3, rue Mirabeau
94120 Fontenay-sous-Bois